

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 01 décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
25.11.2022

Date d'affichage
25.11.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 01 décembre à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

M. GIRAT Martin, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
Mme REVEL Béatrice, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,
M. POLONIA Alexi, qui donne pouvoir à M. PINARD Jean-Philippe,
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine, excusée

A été nommé secrétaire de séance : Mme DUNOYER Marie

Délibération n° 2022.110

Objet de la délibération

**ORGANISATION D'UN TRIAL 4X4 SUR LA STATION DES ESSERTS –
POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune a été sollicitée par des habitants de Morillon qui souhaiteraient organiser un trial 4x4 sur la station des Esserts.

L'évènement se déroulerait sur un week-end, au printemps ou en été, et s'organiserait en 3 manches sur 3 demi-journées. Il sera porté par une association, et sera rallié à la fédération française automobile.

Les organisateurs souhaiteraient pouvoir bénéficier du parking des Esserts pour stocker les véhicules. Des autorisations d'occupation des domaines public et privé et un débit temporaire de boissons seraient également demandées, afin d'organiser une buvette et un stand de petite restauration. Des épreuves seront organisées sur des terrains privés, l'association étant directement en lien avec les propriétaires fonciers. Des travaux de terrassement seront également envisagés pour créer les circuits, l'association s'engageant ensuite à remettre les terrains en état.

La commune demandera à l'association une attention toute particulière sur les aspects écologiques et environnementaux et notamment sur la gestion des déchets.

Aussi,

Vu l'avis de la commission Vie associative, évènementiel, loisirs et sports du 19 novembre 2022 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord pour l'organisation d'un trial 4x4 sur la station des Esserts durant un week-end, sous réserve de l'accord des propriétaires fonciers ;
- **ÉTUDIE** les demandes logistiques et techniques des organisateurs dès que ceux-ci les exposeront à la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'organisation de cet évènement, dans la limite de ses pouvoirs délégués.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC HUIT VOIX POUR, TROIS ABSTENTIONS (M. Bertrand VUILLE, Mme Béatrice REVEL ET Mme Jocelyne PEREIRA) ET TROIS VOIX CONTRE (M. Martin GIRAT, M. Jérémie BOUVET ET M. Gilles SÉRAPHIN).

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.